

ASPECTS DE L'OTAN

Série 1

N° 3

Coopération économique

Les auteurs du Traité de l'Atlantique Nord, se rappelant toute l'amertume et les souffrances causées par la crise des années 30, insistèrent sur le fait que la rivalité économique entre nations, institutionnalisée au niveau de la souveraineté nationale, pouvait certes être un facteur d'émulation et de croissance mais qu'il ne fallait pas la laisser devenir une source de friction au sein de l'Alliance et nuire ainsi à la solidarité de ses membres.

C'est pourquoi l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord stipule que «les parties s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leur politique économique internationale et encourageront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes».

Dès sa création, l'Alliance atlantique, préoccupée avant tout de coordonner l'effort de défense commun et de promouvoir la consultation politique, a néanmoins été attentive à l'importance de la consultation économique qui n'a cessé de se développer depuis 1949 et fait dorénavant partie intégrante des activités de l'OTAN.

En 1956, une impulsion décisive a été donnée à l'action de l'OTAN dans ce domaine par le «Rapport du Comité des Trois», qui contenait un certain nombre de recommandations importantes et de principes de base, dont l'application a eu pour effet de renforcer le rôle que jouait l'OTAN dans le domaine économique et qui a continué à se développer.

L'idée maîtresse du Chapitre 3 de ce rapport, qui traite de la coopération économique, est que «coopération politique et conflit économique sont inconciliables». En conséquence, les pays alliés reconnaissent qu'ils ont des intérêts en commun dans le domaine économique qui devraient les amener à prendre, ensemble ou individuellement, toutes les mesures en leur pouvoir pour promouvoir la croissance de leur économie. Cela signifie que les pays de l'OTAN doivent maintenir leur activité économique à un niveau élevé pour pouvoir améliorer le niveau de vie de leur population, préserver le plein emploi, déployer des efforts soutenus dans le domaine de la recherche et du développement, aider les pays moins développés, et enfin, préserver et si besoin est renforcer leur capacité de défense.

Le rapport ne dit pas que la mise en oeuvre de mesures concrètes de coopération économique doit nécessairement avoir lieu dans le cadre de l'OTAN. Il serait en effet inutile que l'Alliance se charge de tâches qu'assument déjà d'autres organisations internationales créées spécifiquement à cette fin. Les pays membres qui jouent un rôle majeur dans ces organisations sont en mesure d'empêcher l'adoption de politiques économiques contraires à l'esprit et aux intérêts de l'Alliance. Les auteurs du rapport estiment toutefois que des

consultations pourraient avoir lieu au sein de l'OTAN chaque fois que se trouvent posées des questions présentant une importance politique ou stratégique particulière pour l'Alliance et en particulier celles qui «affectent la santé économique de la communauté atlantique tout entière».

Dans leur déclaration d'Ottawa du 19 juin 1974, les gouvernements alliés ont réaffirmé leur désir «de veiller à ce que leurs rapports essentiels sur le plan de la sécurité s'appuient sur des relations politiques et économiques harmonieuses. En particulier, ils s'attachent à écarter les sources de conflit entre leur politique économique et à encourager entre eux la coopération économique».

L'Alliance constitue un cadre efficace où divers aspects des problèmes politiques, militaires et économiques peuvent être examinés dans leur interdépendance. A cet égard, l'approche et le mécanisme de l'OTAN peuvent se révéler très utiles pour faciliter la discussion de certains aspects délicats des relations économiques internationales, comme par exemple les aspects économiques de l'application de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki et, plus récemment, la question des relations économiques avec l'Union soviétique après l'invasion de l'Afghanistan. Le processus de consultation de l'OTAN offre aussi le moyen de stimuler ou d'entreprendre, quand le besoin s'en présente, telle ou telle action spécifique dans le domaine purement économique afin de sauvegarder les intérêts de l'Alliance. C'est ainsi qu'en mai 1978, le Conseil a invité le Secrétaire général à mener une étude sur la coopération et l'assistance économiques au sein de l'Alliance à la suite de laquelle les gouvernements membres ont pris des mesures spéciales pour aider les pays membres moins prospères par le truchement des instances internationales appropriées.

Les activités économiques au sein de l'OTAN

Le rapport du Comité des Trois a conduit à la création en 1957 par le Conseil de l'OTAN d'un Comité économique qui fait directement rapport au Conseil et se réunit sous la présidence du Directeur de la Direction économique. Tous les pays membres sont représentés à ce Comité

Celui-ci a deux fonctions principales. Tout d'abord, il permet aux pays membres de se tenir mutuellement informés des problèmes économiques d'actualité qui concernent principalement les relations Est-Ouest affectant directement l'Alliance, et de discuter de leurs incidences. C'est aussi un cadre commode pour une consultation régulière sur les problèmes soulevés par l'un ou l'autre des pays membres ou par le Conseil. Les consultations de cette nature peuvent, le cas échéant, être suivies de recommandations propres à guider les gouvernements membres dans l'élaboration de leur politique nationale. A cet égard, le Comité économique a joué, par exemple, un rôle important dans la définition de positions communes des membres de l'Alliance lors de la préparation de la CSCE. Deuxièmement, le Comité économique prépare régulièrement un certain nombre de rapports couvrant différents aspects des relations économiques et financières entre l'Est et l'Ouest, ainsi que des études sur la situation économique dans les divers pays de l'Est.

La Direction économique, qui fait partie de la Division des Affaires politiques du Secrétariat international de l'OTAN, est chargée de promouvoir et d'effectuer ce travail.

Les principales activités de cette Direction sont les suivantes:

- (1) elle contribue aux activités du Conseil et du Comité économique ainsi que, le cas échéant, de certains autres comités comme le Comité des Plans de Défense, le Comité politique et le Comité militaire;
- (2) elle fournit au Secrétaire général toutes les études ou analyses économiques qui lui sont nécessaires;
- (3) en coopération avec la Direction de l'information de l'OTAN, elle organise chaque année un colloque qui rassemble un grand nombre d'éminents spécialistes dans l'économie des pays communistes et appartenant pour la plupart au monde universitaire;
- (4) elle maintient le contact avec les délégations nationales, les organismes OTAN et les autres organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, qui traitent de questions économiques.

La coopération économique au sein de l'Alliance n'a cessé de se développer et revêt aujourd'hui quatre formes principales:

- examen des aspects économiques de l'effort de défense des pays membres;
- assistance économique entre les membres de l'Alliance;
- analyse des tendances économiques dans les pays communistes;
- étude des relations économiques Est-Ouest.

Aspects économiques de l'effort de défense

Le potentiel de défense des pays membres n'est pas uniquement fonction de la solidité de leurs économies, mais aussi de leur stabilité intérieure et extérieure. Les procédures et les mécanismes de consultation de l'OTAN permettent l'examen de l'incidence des dépenses de défense sur l'économie des pays membres. Après la récession de 1974-1975, l'économie mondiale a été soumise à plusieurs influences dépressives: l'excédent croissant et important des pays de l'OPEP, qui a abouti à de sérieux déséquilibres des balances de paiement dans un grand nombre de pays, la persistance de taux élevés d'inflation et de chômage et des problèmes d'ajustement structurel difficiles à résoudre à moyen terme. Ces diverses influences font que l'activité économique et le commerce international n'augmenteront que lentement au cours des années à venir.

Malgré cette conjoncture défavorable, la production totale actuelle au sein de l'Alliance est trois fois plus élevée que celle du Pacte de Varsovie. L'effort de défense des pays de l'OTAN représente une charge nettement inférieure à celle des pays du Pacte de Varsovie. La part du total des ressources que les pays de l'OTAN affectent à leur défense est relativement modeste et a diminué dans la plupart des pays membres au cours des dix dernières années, principalement parce que les augmentations de dépenses de défense ont été inférieures à l'augmentation du PIB. Pour l'ensemble des pays membres de l'OTAN, la part du PIB absorbée par la défense est passée de 6 % en 1970 à 4,3 % en 1979.

Les aspects économiques de l'effort de défense des pays qui participent à la structure militaire intégrée de l'Alliance sont examinés dans le contexte de

l'Examen des plans de forces de l'OTAN. Ce processus comporte la préparation, tous les deux ans, d'une évaluation des situations et des perspectives économiques à moyen terme des pays membres de l'Alliance. Cette évaluation économique est l'un des documents dont il est tenu compte pour établir la Directive ministérielle, qui définit l'orientation politique fondamentale de toutes les activités de planification de la défense à mener au sein de l'OTAN. Elle indique notamment les lignes directrices à observer en matière de ressources en tenant compte à la fois des besoins militaires et des possibilités des économies. La Directive de 1977 a fixé à un taux de l'ordre de 3 % en valeur réelle l'objectif de l'accroissement annuel des dépenses de défense, ce qui a été confirmé à Washington en 1978 et les années suivantes.

La coopération et l'assistance économiques au sein de l'Alliance

Dans le contexte général de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, les pays alliés ont entrepris un effort de grande envergure pour aider les pays membres moins favorisés à surmonter leurs difficultés économiques. Les ministres ont demandé au Secrétaire général de suivre attentivement l'application de ce programme d'assistance sans précédent destiné à assurer la stabilité sociale de ces pays et à renforcer leurs moyens de défense.

Mieux comprendre les économies communistes

La coopération économique entre les pays membres de l'Alliance prend aussi la forme d'une analyse des tendances économiques dans les pays communistes. Pour évaluer la puissance politique et militaire d'un pays, il est de toute évidence essentiel de connaître son potentiel économique. L'OTAN fournit à cet égard un cadre approprié, où des recherches peuvent être menées conjointement par les pays membres en vue d'arriver à une appréciation commune des principaux problèmes qui conditionnent l'évolution économique des pays communistes tels que leur croissance démographique, la situation de leur agriculture, la réforme de leurs systèmes centralisés de planification, l'exploitation de leurs sources d'énergie, l'évolution et la structure de leur commerce extérieur et la situation de la balance des paiements, en monnaies convertibles. Pour obtenir une meilleure évaluation de leur potentiel économique, leur produit national est évalué en termes comparables à ceux des pays occidentaux.

De telles études, dont les résultats sont communiqués aux gouvernements, ne permettent pas seulement de mieux comprendre l'état actuel de ces économies, mais aussi de mieux prévoir leur évolution future et l'aptitude de ces pays à consacrer des ressources à leurs efforts de défense et à la pénétration économique et politique des pays du Tiers-monde. L'étude des économies communistes fournit aussi des renseignements utiles pour juger des motivations de l'URSS et de ses alliés dans des négociations internationales comme celles de la CSCE ou de la CNUCED*. En d'autres termes, ces renseignements

* *Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.*

économiques complètent les informations dont disposent les organes politiques et militaires de l'Alliance.

Relations économiques Est-Ouest

Les pays de l'Alliance sont depuis longtemps favorables au développement des échanges Est-Ouest en raison non seulement de ses avantages intrinsèques mais aussi de la contribution qu'il peut apporter à la détente. Il ne faut pas oublier toutefois que le commerce avec les pays de l'Est peut poser certains problèmes du fait que la gestion de leur économie est centralisée, que leurs objectifs politiques l'emportent souvent sur les considérations économiques et que leurs relations commerciales avec l'étranger sont organisées par un monopole d'Etat. Depuis la fin des années 60, des efforts ont été faits pour développer les relations économiques entre l'Est et l'Ouest grâce à des accords de coopération entre entreprises de l'Est et firmes occidentales. Ces accords couvrent divers types de sous-traitance, de coproduction ou de fabrication spécialisée et peuvent être parfois complétés par des contrats portant sur la promotion commune des ventes dans les pays occidentaux, dans ceux de l'Est ou du Tiers-monde, sur l'échange d'informations techniques et sur la recherche en commun dans certains secteurs. Plusieurs de ces accords sont liés à des crédits occidentaux remboursables sous forme de livraisons de produits fabriqués dans les usines des pays de l'Est qu'ils ont en partie contribué à construire ou à agrandir.

Les pays alliés procèdent régulièrement à des consultations et à des échanges d'informations sur le développement des échanges avec les pays de l'Est et sur le financement de ces échanges, en particulier celui de la dette des pays communistes.

De nouvelles activités dans un monde en évolution

Le Comité économique et la Direction des Affaires économiques se sont engagés ces dernières années dans de nouvelles activités pour répondre à une situation en rapide évolution. C'est ainsi qu'ils ont:

- effectué des analyses détaillées et systématiques sur l'évolution économique de chaque pays du COMECON;
- procédé à des études couvrant un certain nombre de domaines particuliers tels que la démographie, les ressources énergétiques, l'agriculture, l'endettement en monnaies convertibles, etc.;
- réalisé des études sur toute une variété de questions ayant trait aux activités économiques déployées par les pays communistes dans le contexte mondial et à leurs conséquences pour les pays membres, telles que le problème découlant de l'expansion de la flotte marchande soviétique et de son utilisation pour le trafic entre pays tiers, les relations Est-Ouest en matière d'énergie, les développements économiques Est-Sud et l'intégration au sein du COMECON;

- accordé davantage d'attention aux problèmes économiques intéressant la défense, et en particulier aux tendances des dépenses de défense à l'Est et à l'Ouest et à l'influence que l'évolution de la situation économique pourra avoir sur ces tendances.

La coopération économique au sein de l'Alliance continuera d'être importante à mesure qu'évolueront les relations politiques et économiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'OTAN.

